

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/11/2024 - 166119 - 2014 B 09025 - 801 906 454 - A VOTRE IMAGE

SOCIETE : A VOTRE IMAGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros
Siège Social : 38 Avenue Victor Hugo 75116 Paris
R.C.S. : 801 906 454 00013

Greffé du tribunal de commerce de Paris	
Acte déposé le :	
20 NOV. 2024	
Sous le N° :	
466 449	

PROPOSITION D'AFFECTATION

DES RESULTATS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

Résolution présentée au vote de l'Assemblée

Sur la proposition de la gérance, l'Assemblée décide d'affecter à la :

-- Réserve légale, une somme de Euros : 300 €

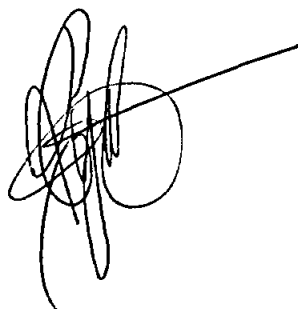
-- et de reporter à nouveau le reliquat de Euros..... 4.242 €

Montant total du résultat de l'exercice écoulé : 4.542 €

Fait à Paris

Le : 30 Juin 2024

La GERANTE : Mme Caroline KHAYAT



SOCIETE : A VOTRE IMAGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros
Siège Social : 38 Avenue Victor Hugo 75116 Paris
R.C.S. : 801 906 454 00013

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

EXERCICE 2023

Cher associé,

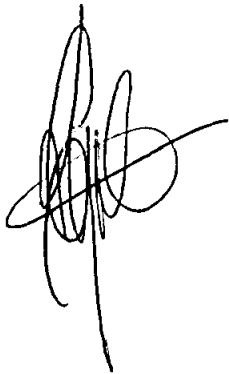
Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 juillet 1966.

Conformément aux dispositions légales, nous vous déclarons qu'aucune opération de la nature des conventions visées par l'article 50 de la loi 56/537 du 24 juillet 1966 n'est intervenue entre notre société et l'un de ses membres, qu'il soit gérant ou non gérant.

Fait à Paris

Le : 30 Juin 2024

La GERANTE : Mme Caroline KHAYAT



SOCIETE : A VOTRE IMAGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros
Siège Social : 38 Avenue Victor Hugo 75116 Paris
R.C.S. : 801 906 454 00013

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE 2023

L'An deux mille vingt-quatre et le trente Juin à dix heures, les porteurs de parts de la Sté A VOTRE IMAGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au dit Siège Social, sur la convocation adressée par la gérance, en date du 25 Mai 2024, par lettre individuelle, à chaque associé.

La séance est présidée par Mme KHAYAT Caroline qui demande acte, en ouvrant la séance, de la régularité de l'Assemblée, tant que sous celle de convocations, que sous le rapport du quorum, ce que l'Assemblée reconnaît à l'unanimité.

Le Président dépose sur le bureau :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la lettre de convocation ;
- les rapports de la gérance prévus par la loi et par les statuts.

Il y joint l'inventaire, le bilan et le compte de résultats et fait remarquer que ces divers documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, avant la date de l'assemblée, dans les délais légaux, ce que les associés reconnaissent à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoit :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport de la gérance relatif à la gestion de l'exercice écoulé et du rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 juillet 1966;
- Examen et approbation éventuelle des comptes, du bilan, des tableaux de résultats
- Décision à prendre au regard de l'affectation des résultats de l'exercice ;
- Quitus éventuel à accorder à la gérance.

Après lecture des rapports de la gérance, la discussion générale est ouverte.
Au cours d'un échange de vues, des éclaircissements sont fournis ; puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, donne tout d'abord acte à la gérance de la parfaite régularité de la réunion, puis, après avoir étudié le rapport de la gérance, relatant les opérations de l'exercice écoulé, approuve ledit rapport, ainsi que lesdites opérations, le bilan, les comptes de résultats et de pertes et profits, tels qu'ils ont été déposés au Siège Social, à l'intention des associés, préalablement à l'Assemblée, dans les délais légaux.

Elle accorde, en conséquence, à la gérance, quitus pur et simple, entier et définitif, pour sa gestion, au titre de l'exercice écoulé.

Elle approuve notamment le mode de rémunération de la gérance, les méthodes d'évaluation employées, ainsi que la forme et la présentation des comptes sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, ayant écouté la lecture du rapport spécial de la gérance, relatif aux opérations visées par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 Juillet 1966, déclare qu'il ne donne lieu à aucune observation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition de la gérance, l'Assemblée décide d'affecter à la :

Réserve Légale, une somme de Euros :.....	300 €
et de reporter à nouveau le reliquat de Euros:.....	4.242 €

Montant global du résultat de l'exercice écoulé :	4.542 €

La réserve Légale s'élève de ce fait à Euros : 300

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La gérance est chargée de la régularisation des résolutions qui précèdent.

A cet effet, tous les pouvoirs sont conférés au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

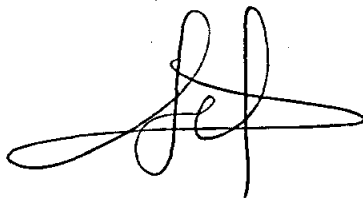
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, pour être porté au Registre des Délibérations de la société.

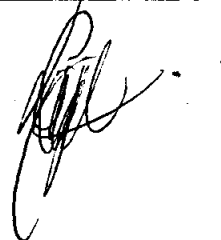
ASSOCIES PRESENTS

Mme CAROLINE KHAYAT

Mme Liliane KHAYAT



EMARGEMENT



SOCIETE : A VOTRE IMAGE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION (Exercice 2023)

Cher Associé,

Conformément à l'article 56 de la loi du 24 Juillet 1966 et à l'article 9 du décret du 1er mars 1985, nous vous présentons le Rapport de Gestion concernant notre exercice social clôturé le 31 Décembre 2023.

Vous avez bien voulu constater la parfaite régularité de la présente Assemblée, sous tous les rapports.

L'exercice qui a été d'une manière générale moyen se présente ainsi :

- notre chiffre d'affaires est en hausse
- le rapport entre la perte brute et les charges d'exploitation est de %
- le résultat a été, en définitive, de 4.542 Euros

D'après nos dernières observations, nous prévoyons que l'exercice en cours sera identique.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMPTABLE

1) CHIFFRE D'AFFAIRE annuel de Euros : 12.500 en 2023

2) CHARGES GLOBALES de l'exercice de Euros : 7.957
ainsi détaillées :

-- Charges externes	de Euros	7.879
-- Impôts et taxes.....	de Euros	78
-- Frais de personnel	de Euros	0
-- Charges sociales.....	de Euros	0
-- Amortissements.....	de Euros	0
-- Provision et autres charges	de Euros	0
-- Charges financières.....	.de Euros	0
-- Impôts sur les bénéfices...	.de Euros	0

Représentent 63.66 % du chiffre d'affaires.

4) RESULTAT NET COMPTABLE : 4.542 Euros

5) CAPITAUX PROPRES / Après bilan report à nouveau 5.922 Euros.
À nouveau – 1.619 Euros

6) RESERVE LEGALE : Dotation de l'exercice Euros : 300 Euros

7) AFFECTATION DES RESULTATS : Nous vous proposons le report à nouveau des résultats

Votre information étant complète, nous allons vous lire notre Rapport Spécial prévu par l'article 50 de la loi sur les Sociétés, ensuite et après votre approbation des comptes, vous aurez à statuer sur l'affectation des résultats, et éventuellement le quitus à accorder à votre gérance.

Entre-temps, si vous désirez avoir d'autres renseignements, nous vous ferons un plaisir de vous éclairer.

Fait à Paris,
Le 30 Juin 2024

La GERANTE : KHAYAT Caroline



ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisation corporelles et incorporelles
coût historique
taux pratiqués :
 - construction NON APLICABLE
 - installation matériel LINEAIRE 20% ou DEGRE
 - installation agencement LINEAIRE 10%à 25 %
 - matériel de transport NON APLICABLE
 - matériel de bureau LINEAIRE 20%à 25%
 - mobilier LINEAIRE idem
- Participations et autres titres NEANT
- Stocks
Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO
(premier entré, premier sorti)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

RENSEIGNEMENTS CHIFFRES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se caractérisent par les données suivantes :

-Total du bilan.....:	5.988
-Résultat de l'exercice.....:	4.542
-Chiffre d'affaire.....:	12.500
-Amortissements.....:	0
-Provisions.....:	

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les notes ou tableaux, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31 décembre 2023.

Variation des capitaux propres

-Montant antérieur des capitaux propres.....:	1.381
-Bénéfice de l'exercice.....:	4.542
-Perte de l'exercice.....:	

-Montant nouveau des capitaux propres.....: 5.922
(y compris Réserve légale)

Désignation de l'entreprise		SARLA VOTRE IMAGE		75116 PARIS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		16 PAUL VALÉRY					
Numéro SIRET *		80190645400013					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N° 1 31/12/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	5 988	086		5 988
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	5 988	098		5 988
	Total général (I + II)		110	5 988	112		5 988
PASSIF						Exercice N° 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				3 000
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134				-1 619
	Résultat de l'exercice		136				4 542
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
Total I		142				5 922	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		169				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : 66)		172				66
	Comptes courants d'associés		173				
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176				66	
Total général (I + II + III)		180				5 988	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

(2)

Formulaire obligatoire (art. 302 septième A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise		SARL A VOTRE IMAGE		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice clos le 31/12/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services			217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	
						12 500		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243 78		244 78	
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements* :		(dont amortissement du fonds de commerce :)				254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
		Total des charges d'exploitation (II)				264		
						7 957		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		
						4 542		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
						0		
				Produits exceptionnels (IV)		290		
Charges exceptionnelles (VI)						300		
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		
						4 542		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 4 542		314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		330			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249		251			
	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 series)		986		2RU-YE (44 octies A)		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 145 septies)		981		JEL (44. series A)		989	
	ZRD (44. series)		127		ZRR (44 quaterdecies)		138	
	Besoin d'emploi à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		991		Investissements outre-mer		344	
	ZIFANG (44. quaterdecies)		345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 series)		992		Zone de développement prior.		993	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies			653		
			- art. 39 decies A			643		
			- art. 39 decies B			645		
			- art. 39 decies C			647		
			- art. 39 decies D			648		
			- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
			- art. 39 decies F			990		
- art. 39 decies G			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352 4 542		354		
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : *		4 776		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372		
						4 542		

Certifié conforme à l'original